

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal décide de verser, pour l'exercice 2018, les subventions suivantes aux budgets annexes :

- C.C.A.S. :	3.655,00 euros
- Transport scolaire :	4.415,00 euros



BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de décision modificative du budget communal.

Dépense Invt.	21538	Autres réseaux	+ 1.715,00 €
Recettes Invt.	2313-98	Constructions : Bâtiments communaux	- 1.715,00 €

